

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2013

L'An deux mil Treize, Le 08 Juillet à 20 heures 30 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, Maire de la Commune. (Date de la convocation : 03 Juillet 2013)

PRESENTS (es) :

Messieurs GILLET, LECLERC, FERY, LE BOT, PIGER, BAUDOU, FLERON, ARZILLIER,
Mesdames MOINDJIE, CAILLAT, DEVILLE, TILLY, DESSOY.

ABSENTS (es) : Mme BOUQUET, Mme MARTIN (Pouvoir à Mme CAILLAT)

Monsieur Didier FERY a été nommé Secrétaire. Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1 - Délibération n° 025/2013: Composition du Conseil Communautaire

2- Délibération n° 026/2013 : Entretien du réseau d'eaux pluviales/Convention avec la Communauté de Communes Champagne Vesle

3- Délibération n°27/2013 : Aménagement d'un giratoire franchissable carrefour Rue de Bezannes/Rue d'Entre deux Villes (dans le cadre de l'aménagement du lotissement « Les Forges »

4 – Délibération n° 28/2013 : Aménagement sécuritaire de la traverse de Les Mesneux/Avenant n° 2 à la Convention avec le Conseil Général – Maîtrise d'œuvre.

Regroupement scolaire :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Mr BZDAK, Président de la Communauté de Communes Champagne Vesle a souhaité la rencontrer afin d'échanger sur le futur pôle scolaire prévu sur la commune d'Ecueil par délibération du Conseil Communautaire en date du 10 Avril 2013. (Voir journal communal d'Avril 2013). Le Président a reconnu que le vote a été demandé sans la moindre présentation de dossier et que le choix d'Ecueil posait effectivement beaucoup de problèmes pour les parents domiciliés dans notre village, qui pour la plupart travaillent sur Reims. Plusieurs pistes de réflexion ont été évoquées et nous continuerons à travailler sur ce dossier avec les parents de notre village afin de trouver une solution locale satisfaisante pour les 60 enfants des Mesneux scolarisés sur le secteur.

Bâtiment communal :

Le bâtiment communal a été réceptionné le 17 Avril 2013 sans réserve pour la partie « appareils sanitaires » qui fonctionnaient normalement. Quelques semaines plus tard, nous avons constaté des traces d'humidité dans une partie du bâtiment, et nous nous sommes aperçu qu'il y avait une fuite du réseau de distribution d'eau sous la dalle. Le maître d'œuvre (Cabinet Philizot) est venu constater les dégâts importants au niveau des peintures, du placo, des menuiseries etc. et une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre compagnie d'assurances. Il n'en coûtera, bien évidemment, rien à la commune mais nous subissons malgré tout un préjudice car nos employés communaux ne peuvent utiliser la totalité du bâtiment.

Questions diverses :

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de Mr et Mme LINGAT concernant la reprise des V.R.D. dans le lotissement « la Bouvelette » 2^{ème} partie. La commission urbanisme se réunira prochainement pour faire le point sur cette reprise éventuelle.

- Mr GILLET informe l'assemblée que le journal communal sera prêt à distribuer très prochainement.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande formulée par la boulangerie « Le Macaron bleu » à Bezannes qui propose à la commune l'installation d'un distributeur automatique de pain. Madame le Maire doit rencontrer prochainement les propriétaires pour de plus amples informations et en informera le conseil lors de sa prochaine séance.

- Madame le Maire informe que la commune à recruté un agent saisonnier pour trois mois. Il s'agit de Mr Pierre BOUTEILLE demeurant à Les Mesneux.
- Une des tondeuses communales est hors service. Elle ne sera pas remplacée pour le moment.
- Une réunion publique pour l'organisation de la marche des Elus 2014 aura lieu à la Mairie le Vendredi 11 Octobre à 20 h 30 dans la salle des fêtes.
- Mr FERY rappelle au conseil municipal que la réserve incendie sur la place du village n'est pas remplie...

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 04 SEPTEMBRE 2013 A 20 Heures 30.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 22 Juillet 2013 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

**LES MESNEUX, le 08 Juillet 2013.
LE MAIRE**